

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
06 AVRIL 2006**

Présents :

Elus municipaux :

Annie COUTUREAU, Co-Présidente élue, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire.

Membres titulaires du Bureau :

Elisabeth RAFFIN Co-Présidente habitante, Anne-Marie FAVREAU, Patrick VEILLON, Daniel THIBAUT, Christophe DELBERGHE, Michel NICOLLE.

Membres titulaires et membres suppléants du Conseil de Quartier :

Yannick METAIS, Patrick FAZILLEAU, Jean-Michel FOUILLET, Josseline MUSCAT, Jacques BANQUY, Louis GODET, Bernard CARENTON, Jean-Michel CORDEAU, Armelle COTREL, Patrick ROUSSE, Michèle LABIDOIRE, Philippe AUTRET, Henri GIRARDEAU, Joël AUPICQ, Marie LABOMME, Marc LECLERC, Thierry MOREL, Laurence BLAIS, Alain ROBIN.

Agents Ville/Communauté d'Agglomération de Niort :

Patrice VER, Directeur Risques Majeurs et Développement Durable, Doris HAFFOUD, Adjointe au Directeur du service Assainissement, Gérard LABORDERIE, Correspondant technique des conseils de quartier, Nathalie SENE, Assistante Conseils de quartiers.

Excusé(s) :

Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, Dominique GUIBERT, Conseiller Municipal, Stéphane TRONEL, Conseiller Municipal, Marie-Hélène SAINZ, Jacques BERTRAND, Christophe MARQUAT, Annie BONNET, Agent Mairie de Quartier.

Absent(e)s :

Jean CHATELIER, Alain MARCHADIER, David SARRAUD, James MEUNIER, Pascale VERDEJO.

Ouverture de la séance : 20h45

➔ Objet : Validation du relevé de conclusions du conseil de quartier du 28 février 2006.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusions.

➔ Objet : Bateau à chaîne, présentation de la situation actuelle (Patrice VER).

Un bateau à chaîne est prévu au Port Lateau et s'il donne satisfaction, un second pourra être acquis pour être installé près de Tout Vent. Le modèle proposé est construit en aluminium et son coût est de 14 194 euros TTC. Il faut compter deux mois de délai de livraison à partir de la date de commande. Il est proposé au conseil de quartier de financer la différence de 7 200 euros entre le coût de ce bateau et celui du précédent modèle (7 000 euros votés en mars 2005).

Réponse Conseil/Réponse Mairie.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement. Une fiche de proximité est établie ce soir.

- Est-ce que le problème du bruit de la chaîne sur le bateau a été étudié ? Une corde peut-elle remplacer la chaîne ?
Il n'est pas envisageable de remplacer la chaîne par une corde pour des raisons de sécurité. Si besoin, un dispositif pourra être adapté sur le bateau afin de réduire le bruit de la chaîne.

- Y a-t-il des contraintes par rapport à la Coulée Verte ?

Non, le bateau à chaîne a été intégré avec le projet de l'aménagement de la Coulée Verte.

Il serait souhaitable que les atterrages soient prêts pour l'installation du bateau à chaîne et que la sécurisation soit prise en compte.

➔ Objet : Présentation de l'aménagement paysager de la station d'épuration Niort Goilard (Doris HAFFOUD).

Les travaux de construction de la station d'épuration ont commencé en mars 2005. La station sera mise en service en octobre 2006. L'eau du Quai Métayer basculera vers cette station d'épuration. Les aménagements de voie de circulation et paysagers dans la station d'épuration s'effectueront de juillet à novembre 2006. Les aménagements intérieurs comprendront : un giratoire intérieur, une conche, des arbustes, un semis de pelouse et prairie, une voirie de circulation, une clôture et des portails. Les aménagements extérieurs se feront en lien avec les habitations avoisinantes, en lien avec la RD9 et en lien avec la rue des Trois Ponts. Les aménagements paysagers extérieurs auront lieu entre fin 2006 et début 2007. Une visite du chantier sera proposée au conseil de quartier en mai/juin 2006.

Un comité de pilotage (Communauté d'Agglomération de Niort/Conseil Général/Communes de Niort, Bessines, Magné et le conseil de quartier) va être mis en place pour l'étude paysagère. Il exprimera ses souhaits et demandes avant l'étude et étudiera les scénarii proposés par le maître d'œuvre qui sera désigné par la Communauté d'Agglomération de Niort. Le nombre de personnes n'est pas encore figé pour l'instant. Nous partons sur deux représentants par structure.

Un jury de nez (mesure de l'impact de la station d'épuration au point de vue olfactif) est envisagé, des volontaires seront appelés parmi les conseillers.

Le coût total de la station d'épuration est de quinze millions d'euros.

Réponse Conseil/Réponse Mairie.

- l'Association Niort Saint Liguairien Environnement (ANSE) ne figure pas dans le comité de pilotage, c'est regrettable, en fait-elle partie ?

Oui en tant que membre du conseil de quartier.

- En ce qui concerne l'aménagement paysager, il avait été convenu lors de l'enquête d'utilité publique, la plantation d'une rangée d'arbres sur le côté droit de la RD9 direction Niort/Marais.

L'aménagement paysager de la RD9 ne peut se faire qu'avec l'accord du Conseil Général.

- Plusieurs promesses avaient été faites :

- plantation des arbres avant le début des travaux de la station d'épuration,
- simultanéité de la construction de la station d'épuration en même temps que la plantation des arbres,
- faire de cet espace le départ d'une piste cyclable qui alimenterait les chemins du Marais.

Ces promesses ne sont pas tenues.

- l'ANSE ne souhaitait pas l'implantation de la station d'épuration à cet endroit qui est aux Portes du Marais.

- Il est regrettable qu'un représentant du Conseil Général ne soit pas présent ce soir.

Il faut espérer que les erreurs du passé ne vont pas se reproduire (partie de « ping-pong » entre la Ville et la CAN).

Un aménagement paysager digne du site du Marais Poitevin est souhaité.

➔ Objet : Travail des commissions.

➤ Commission Voirie/Urbanisme (présenté par Daniel THIBAUT) :

Le compte-rendu du 15 mars 2006 a été préalablement envoyé au conseil de quartier.

- Rue de la Levée de Sevreau : attente de la réunion.

- Avenue de Sevreau : la réunion publique est prévue mardi 25 avril 2006, 18h30, à la salle des fêtes de Saint Liguairien. Les conseillers de quartier ainsi que les habitants du quartier de Sevreau recevront l'invitation.

- Eclairage et aménagement du bas côté de la rue du Grand Port : la commission demande des précisions sur l'avancement du dossier. Par ailleurs, les membres de la commission souhaitent la remise en état du terrain de l'ex lotissement de la Moucherie. En effet, par temps de pluie, les voies qui ont été tracées drainent l'eau et la terre du terrain sur la rue du Grand Port. Une fiche de proximité est établie ce soir.

- Rue des Boutinets (aménagement d'un abri bus) : qu'en est-il ?

- Un abri bus est-il prévu en Centre Bourg (il y en avait un auparavant) ?

- Lors des différentes cérémonies à l'église (mariages, sépultures ...) des problèmes de circulation se sont révélés gênants pour tout le monde, sans compter les situations à risques. En effet le corbillard se gare sur la route car il ne peut pas entrer dans le jardin Combe Velluet (largeur du portail et de l'allée insuffisante). Le stationnement du corbillard sur la route empêche le passage du bus. La commission voirie propose que les deux plots soient retirés.

Réponse Mairie.

- Rue de la Levée de Sevreau : la date sera prochainement fixée.

- Eclairage et aménagement du bas côté de la rue du Grand Port : la rue se trouve dans le site du Marais Mouillé ce qui nécessite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier a donné son accord sur la base d'un schéma de principe. Il se prononcera de manière définitive au vu d'un plan d'aménagement détaillé en cours

d'élaboration.

- Rue des Boutinets : Un abri bus est prévu à l'arrêt "Boutinets". Sa mise en place pourra être effectuée dès que les sens de circulation dans cette rue seront établis définitivement, à la suite de l'essai de sens unique partiel en cours d'expérimentation.

- Cérémonies à l'église : le véhicule communal du service des espaces verts qui est de gabarit similaire à celui du corbillard entre et sort sans avoir de difficulté. La proposition de la commission est à revoir par les services concernés.

➤ Commission Aménagement/Cadre de Vie/Environnement (présenté par Marie LABOMME) :

Le compte-rendu du 9 mars 2006 a été préalablement envoyé au conseil de quartier.

- Coulée Verte : les membres de la commission souhaitent avoir des précisions sur le Marais de Galuchet, le Plan Vélo et le Chemin du Troisième Millénaire.

- Centre Bourg (construction de logements à loyer modéré): La commission pense que l'aménagement du centre bourg doit faire l'objet d'une réflexion globale et propose de constituer un groupe de travail. Elisabeth RAFFIN, Joël AUPICQ, Philippe AUTRET, Josseline MUSCAT, Yannick METAIS et Michèle LABIDOIRE sont volontaires. Ce groupe aura pour mission de définir les principes généraux d'aménagement souhaités par les Lédogariens en matière de constructions, d'espaces paysagers, de stationnement des véhicules et de circulation.

Les membres de la commission souhaitent notamment conserver l'espace vert situé derrière la salle des fêtes actuelle.

- Stade Olympique Lédogarien : la commission a rencontré Françoise BILLY le 2 mars (le compte-rendu est joint dans les dossiers des conseillers), une prochaine rencontre est prévue en septembre 2006. Les nouveaux vestiaires seront construits en 2007.

Dans l'attente, une fiche de proximité est établie ce soir concernant le réaménagement partiel des vestiaires jouxtant le terrain d'honneur.

Réponse Mairie/Réponse Conseil.

- Coulée Verte :

● Marais de Galuchet et de la Plante :

L'étude hydraulique et l'étude de la flore et de la faune sont en cours.

Une réunion du comité de pilotage auquel participent des membres du conseil de quartier aura lieu à l'automne prochain.

La valorisation pédagogique est engagée. Un travail est effectué avec le site du Marais Mouillé et l'Architecte des Bâtiments de France pour une signalétique coordonnée et cohérente.

Le démarrage des travaux de la première tranche est prévu en 2006.

● Plan Vélo et Coulée Verte :

Le dossier est actuellement à l'enquête publique (permanence le 18 avril de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Niort et à la Mairie de Quartier de Saint Liguair).

La partie Noron-Boucle de Chey débutera en mai 2006.

Le chemin ne s'arrête pas en pleins champs. Il inclut bien les atterrages du bateau à chaîne.

Le plan vélo a été élaboré en intégrant les contraintes liées au site classé du Marais Mouillé et NATURA 2000 concernant notamment le maintien de l'équilibre de la faune et de la flore.

● Chemin du Troisième Millénaire :

La réalisation du tronçon Marais de Peigland – Magné figure au programme des travaux 2006 avec un budget de 150 000 euros.

- Centre Bourg (ORU) : le conseil de quartier souhaite avoir des informations précises sur l'Opération de Renouvellement Urbain.

➤ Commission Culture/Jeunesse/Information et Communication (présenté par Joël AUPICQ).

Le compte-rendu du 14 mars 2006 a été préalablement envoyé au conseil de quartier.

- Population adolescente à Saint Liguair : à partir des données statistiques fournies par la Mairie, la commission a dialogué sur les actions à mener en direction des jeunes lédogariens (club d'échec, dessin, musique).

- Fête de rues et des voisins : Immeubles en Fête est prévu le 30 mai 2006. La commission demande une large diffusion d'information sur cette journée et elle souhaite que les conseillers s'organisent comme ils le souhaitent.

Les membres de la commission indiquent que leur terrain d'action se superpose avec celui de l'ESN et qu'ils souhaitent travailler sur d'autres dossiers.

→ Objet : Questions diverses.

- Rencontre Inter-Conseils Jeunes : samedi 8 avril 2006, les co-présidents habitants sont conviés.
- Avenue de l'Espérance : Demande de remise en état des ralentisseurs.
- Mairie de Quartier de Saint Liguairé: son état se dégrade. Le point Internet ne peut-il être installé à la Maison de Quartier ?
- Centre Bourg (essai circulation alternée) : les commerçants sont mécontents, baisse de la clientèle. Le dispositif est destiné à permettre la circulation des piétons en toute sécurité. Or le passage délimité par les baliroutes est trop étroit et ne permet pas le passage des mamans avec des poussettes. Ne pourrait-il pas y avoir une seule rangée de baliroutes et créer un endroit où les piétons ont leur place ?

Réponses Mairie.

- Mairie de Quartier : elle n'est pas accessible pour les personnes en situation d'handicap, il est possible qu'elle soit implantée ailleurs.
- Centre Bourg : la largeur de la voie et l'épaisseur des baliroutes ne permettent pas d'aménager un passage plus large.
- Eglise (état des abat-sons) : la vérification a été faite le 6 avril par le service bâtiment. Les abat-sons ne présentent pas de danger et ne risquent pas de tomber. Certains sont néanmoins à remplacer. Par contre, l'accès au clocher va être fermé en attendant le remplacement de l'échelle et du plancher hauts qui sont en très mauvais état.
- Commission Citoyenneté du 28 mars : le compte-rendu est joint dans les dossiers.
- Plan canicule et point sur l'eau : les informations sont jointes dans les dossiers.

Fin de la séance : 23h00

PROCHAINES REUNIONS

BUREAU

Mercredi 31 mai, 20h30, Mairie de Quartier de Saint Liguairé

ASSEMBLEE DE QUARTIER

Mercredi 14 juin, 20h30, Salle des fêtes de Saint Liguairé